



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2025

Province de Québec

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge tenue le mercredi 23 avril 2025 et se déroulant à la salle du Conseil municipal située au 257 route 117 à Lac-Saguay

Sont présents et formant quorum:

M. Michel Chouinard, maire de la Municipalité de Lac-Saguay et président de la RSSIVR
M. Yves Bélanger, maire de la Municipalité de La Macaza
M. Denis Lacasse, maire de la Ville de Rivière-Rouge

Sont également présents:

M. Sylvain Charette, directeur et secrétaire-trésorier de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge
M. Eric Côté, Chef de Division de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge
Mme Marilou Demers, agente administrative de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge
Mme Joanne DeZwart, technicienne comptable de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge
M. Claude Paradis, conseiller de la Ville de Rivière-Rouge

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge est ouverte à 11 h 23.

2025-04-23/278

2 - ADOPTION ORDRE DU JOUR

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 FÉVRIER 2025;
4. Adoption des comptes à payer;
5. **Adoption de l'entente relative (modifiée) à la constitution d'une Régie (sujet reporté à la rencontre du 18 juin 2025);**
6. Adoption de la nomination du capitaine Côté au poste de Chef de Division (cadre);
7. Adoption de l'embauche d'un nouveau pompier;
8. Changement de statut d'éligible à pompier pour M. Joey Ouellette;
9. Adoption de l'entente d'assistance mutuelle avec le SSI (la Ville) de Mont-Tremblant;
10. Levée de l'assemblée.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par : M. Yves Bélanger
Et résolu à l'unanimité.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2025

- 2025-04-23/279 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2025
- Il est proposé par : M. Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité.
- Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 FÉVRIER 2025 soit adopté, comme préparé par M. Sylvain Charette, directeur et secrétaire-trésorier de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge.
- ADOPTÉE
-
- 2025-04-23/280 4 - ADOPTION DES COMPTES À PAYER
- CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration ont tous reçu la copie des relevés bancaires et Visa pour les frais payés durant les mois de FÉVRIER et MARS 2025;
- EN CONSÉQUENCE,
- Il est proposé par : M. Yves Bélanger
Et résolu à l'unanimité.
- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
- D'accepter la liste des déboursés et des comptes à payer pour les mois de FÉVRIER et MARS 2025.
- ADOPTÉE
-
- 5 - ADOPTION DE L'ADDENDA (1) À L'ENTENTE RELATIVE À LA CONSTITUTION D'UNE RÉGIE (SUJET REPORTÉ À LA RENCONTRE DU 18 JUIN 2025)
-
- 2025-04-23/281 6 - ADOPTION DE LA NOMINATION DU CAPITAINE CÔTÉ AU POSTE DE CHEF DE DIVISION (CADRE)
- CONSIDÉRANT que la Régie SSIVR à nommer un nouveau capitaine à la logistique et que celui-ci est attaché à la caserne no 15;
- CONSIDÉRANT que M. Eric Côté devra superviser le nouveau capitaine à la logistique en tant que supérieur hiérarchique;
- CONSIDÉRANT qu'en plus du directeur de la RSSIVR, M. Eric Côté devient lui aussi cadre responsable de l'ensemble du service opérationnel et administratif.
- EN CONSÉQUENCE,
- Il est proposé par : M. Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité.
- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
- D'adopter la nomination du Capitaine Eric Côté au poste de Chef de Division pour la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge.
- ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2025

2025-04-23/282

7 - ADOPTION DE L'EMBAUCHE D'UN NOUVEAU POMPIER

CONSIDÉRANT que les besoins opérationnels de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge sont en constantes évolution.

CONSIDÉRANT la nécessité d'engager des pompiers nous permettant d'atteindre nos obligations relatives au Schéma de couverture de risque incendie.

CONSIDÉRANT que les candidats qui ne possèdent pas la formation de Pompier 1 s'engagent à suivre la formation requise.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Yves Bélanger

Et résolu à l'unanimité.

D'autoriser l'embauche à titre de pompiers à temps partiel de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge, de M. Bruno Bergeron #1546 / échelon 1 lequel pompier étant assujetti à une période de probation d'un an à compter de la date d'embauche et rémunéré aux conditions établies selon la politique de travail entrée en vigueur.

ADOPTÉE

2025-04-23/283

8 - CHANGEMENT DE STATUT D'ÉLIGIBLE À POMPIER POUR M. JOEY OUELLETTE

CONSIDÉRANT que le pompier Ouellette réside depuis plus d'une année à l'extérieur et n'est plus en mesure d'effectuer les gardes auxquelles il est assigné;

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu entre le directeur et le pompier Ouellette de le rétrograder au titre de pompier puisse qu'il ne peut répondre au minimum de présence (50 %) aux interventions, et ce, depuis plus d'une année.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Denis Lacasse

Et résolu à l'unanimité.

D'autoriser le changement de statut du pompier Joey Ouellette, le rétrogradant au titre de pompier.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2025

2025-04-23/284

9 - ADOPTION DE L'ENTENTE D'ASSISTANCE MUTUELLE AVEC LE SSI (LA VILLE) DE MONT-TREMBLANT

CONSIDÉRANT que le SCRSI nous demande de créer des ententes avec les SSI voisins;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de prévoir des scénarios d'urgence et de les programmer à l'avance à la centrale 911;

CONSIDÉRANT que le SSI de Mont-Tremblant nous propose une entente sur le modèle de celle de leur MRC des Laurentides.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Yves Bélanger

Et résolu à l'unanimité.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'accepter l'entente d'assistance mutuelle avec le SSI de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE

10 - LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sur proposition du président de l'assemblée, M. Chouinard la séance est levée à 11 h 27.

M. Michel Chouinard
PRÉSIDENT

M. Sylvain Charette
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER